

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème catégorie

Madame le Maire,

Je soussignée, Mme BERNIN Magali, Présidente de l'Association le Cercle des Petits Princes, ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311-1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD – à la Fontaine située au carrefour de la rue de la Fontaine et de la rue de l'Ecole.

du **dimanche 8 juin 2025**
de **10h00**

au **dimanche 8 juin 2025**
à **15h00**

à l'occasion de la marche gourmande

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 15 mai 2025
Signature


BERNIN Magali

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussignée, Laurence DEVAUX, Maire de SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD - 25550

Vu l'article L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles

L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la demande ci-dessus.

ARRÊTE :

Art. unique : Mme BERNIN Magali, Présidente de l'Association Le Cercle des Petits Princes, est autorisée à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie

du **dimanche 8 juin 2025** au **dimanche 8 juin 2025**

de **10h00** à **15h00**

à l'occasion de la marche gourmande.

A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la police des débits de boissons.

Fait à SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD, le 20 mai 2025

